

Pièce 4 :

Fiches actions

Programme d'Etudes
Préalables au PAPI de la
Moder

Avril 2023

INTRODUCTION

Le bassin versant de la Moder est soumis à des crues par débordement de cours d'eau et par des crues éclairées faisant suite à des précipitations intenses à l'origine de ruissellement (pouvant évoluer en CEB). La stratégie mise en œuvre dans le cadre du PEP de la Moder vise à répondre aux problématiques d'inondations rencontrées sur le bassin versant de la Moder et à préparer au mieux le territoire à faire face aux événements climatiques dont la fréquence et l'intensité augmentent.

Il n'existe pas de solution unique pour faire face aux inondations. Il est essentiel de travailler sur les différents leviers de la gestion des inondations que sont l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, l'amélioration des systèmes de prévision, l'alerte et la gestion de crise. Il est également essentiel de poursuivre les efforts sur le bâti en zone inondable et de reconquête des champs d'expansion de crues et milieux humides pouvant participer à l'écrêtement des crues et ainsi réduire l'intensité des inondations.

Le programme d'action présenté dans le cadre du PEP Moder se veut réaliste et en cohérence avec les attentes des acteurs locaux. Il s'agit de déployer un programme apportant des solutions concrètes et permettant également de travailler sur une amélioration sur le moyen/long terme de la qualité des milieux aquatiques. Les actions inscrites au programme doivent être en cohérence et aider à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par le SDAGE Rhin Meuse. A cet effet, la mutualisation des instances de décision du PEP et du SAGE de la Moder permettra d'inscrire les actions du PEP dans une vision plus large de gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant de la Moder.

L'objectif n'est pas de « faire à la place de » mais bien d'accompagner les élus et les acteurs de la gestion du risque dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des inondations pour le bassin versant de la Moder. C'est pourquoi, la concertation sera largement utilisée tout au long de la démarche afin de co-construire la stratégie du futur PAPI complet et d'obtenir l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre.

AXE 0

ORGANISATION ET PILOTAGE DU PEP

ACTION A0-1 : MISE EN PLACE D'UNE CELLULE ANIMATION

ACTION A0-1 :

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ANIMATION

OBJECTIF : animer la démarche PEP

L'objectif de cette action est de constituer une équipe d'animation du PAPI dont la mission principale sera de mener à bien la mise en œuvre du PEP ainsi que l'élaboration du dossier de PAPI complet.

DESCRIPTION

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, en tant que structure porteuse du PEP de la Moder, assure l'animation, le pilotage et la coordination du PEP.

L'animation du PEP nécessite des compétences dans le domaine de l'animation, de la communication, de l'expertise technique, de la gestion administrative et financière, déclinée en plusieurs postes d'emploi. A cet effet, le SDEA prévoit la constitution d'une équipe projet correspondant à un 1,2 équivalent temps plein (ETP) sur la durée d'exécution du programme d'études préalable (4 ans) répartis de la façon suivante :

- **1 ETP** affecté à l'**animation** du PEP et du SAGE* de la Moder. L'animateur PAPI est chargé d'assurer l'animation, le pilotage, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues par le programme. Il anime les réunions avec les acteurs du territoire, les comités techniques et de pilotage et les partenaires et assure la gestion financière et administrative du PAPI.
L'animateur est également chargé du montage du dossier de candidature du PAPI complet, notamment la réalisation de l'ensemble des documents constitutifs du dossier et qui ne sont pas externalisés (diagnostic approfondi du territoire, stratégie, modalités de gouvernance, programme d'actions et fiches actions, analyse environnementale, convention, ...)
- **0,2 ETP** affecté à la **coordination** et au **management** de l'équipe PAPI et à l'**assistance technique** pour les dossiers de grande ampleur notamment l'étude globale qui sera réalisée dans le cadre de ce PEP.

La coordination de l'équipe d'animation PAPI au sein du SDEA permet d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, par la valorisation des retours d'expériences, de mutualiser certaines actions et d'aider au pilotage des actions structurantes.

*la mutualisation de l'animation du PEP et du SAGE de la Moder a pour objectif de développer une vision globale de la gestion du risque inondation et de l'inscrire dans une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Cela simplifiera également les échanges avec les acteurs du territoire qui auront un interlocuteur unique sur la thématique de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant. Au-delà de l'animation, la volonté de mutualisation sera étendue aux différentes instances de suivi qui seront communes aux 2 outils (cf. présentation de la gouvernance du PEP dans le document dédié).

PLAN DE FINANCEMENT

Le plafond annuel de l'action d'animation d'un PAPI est aujourd'hui de 130 000€/an tous cofinanceurs confondus, pour une contribution Etat plafonnée à 65 000€/an.

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	220 000€	50% Etat 15% AERM	77 000€	2021-2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



La mutualisation de l'animation du PEP et du SAGE de la Moder a pour objectif de développer une vision globale de la gestion du risque inondation en lien avec les objectifs de bon état de la ressource en eau fixés par la DCE. Cela simplifiera également les échanges avec les acteurs du territoire qui auront un interlocuteur unique sur la thématique de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant. Au-delà de l'animation, la volonté de mutualisation sera étendue aux différentes instances de suivi qui seront communes aux 2 outils (cf. présentation de la gouvernance du PEP dans le document dédié).

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Réalisation des actions inscrites au programme du PEP au regard des indicateurs de suivi/réussite
- Respect du calendrier prévisionnel
- Dépôt du dossier de labellisation PAPI complet

AXE 1

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

VOLET A : Amélioration de la connaissance

ACTION A1-1 : ETUDE GLOBALE DE DEFINITION DE LA STRATEGIE DE
GESTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DE
LA MODER

ACTION A1-2 : REALISATION D'UNE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

ACTION A1-3 : ETUDE DE JUSTIFICATION SOCIO-ECONOMIQUE

ACTION A1-1 :

ETUDE GLOBALE DE DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DE LA MODER

OBJECTIFS

- ⇒ Faire un bilan de la connaissance disponible sur le périmètre du PEP ;
- ⇒ Caractériser l'aléa inondation. Cette étape constitue un préalable indispensable pour la définition de la stratégie de réduction du risque inondation à mettre en œuvre sur le périmètre de l'étude ;
- ⇒ Évaluer le fonctionnement hydraulique des principaux secteurs à risque et identifier les verrous hydrauliques ;
- ⇒ Comprendre le rôle des aménagements et infrastructures existants sur le territoire ;
- ⇒ Avoir une bonne connaissance des enjeux soumis au risque inondation et de la vulnérabilité du territoire au risque inondation
- ⇒ Qualifier le fonctionnement hydromorphologique de la Moder et de ses affluents afin d'identifier les actions mixtes ayant un double objectif de réduction de la vulnérabilité aux inondations et d'amélioration/préservation de la qualité des milieux.
- ⇒ Identifier les zones d'expansion naturelles des crues ;
- ⇒ Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité concertée et partagée par les acteurs du territoire
- ⇒ Identifier des scénarii d'aménagement

DESCRIPTION

Cette étude globale doit permettre de **développer une stratégie à l'échelle du bassin versant afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement**. La stratégie sera construite sur la base de la prise en compte de l'ensemble du fonctionnement du bassin versant, tant d'un point de vue hydraulique, qu'hydromorphologique, de manière à **privilégier les solutions de réduction du risque inondation fondées sur la nature**.

L'étude globale se décomposera en 2 phases décrites ci-après :

PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA MODER

→ *Cette phase devra permettre d'avoir une vision globale du fonctionnement du bassin versant et de sa vulnérabilité aux crues hivernales.*

- **phase 1.1 : état des lieux – collecte et analyse des données et études existantes**

Il s'agira de compiler, analyser, exploiter l'ensemble des données disponibles sur le bassin versant de la Moder sur les thématiques suivantes : fonctionnalités des milieux aquatiques,

sites d'intérêt écologiques, crues hivernales. Il s'agira également de rencontrer les acteurs du territoire afin de compléter la connaissance acquise par la collecte des données existantes.

Le prestataire devra analyser et exploiter au mieux les données topographiques déjà disponibles sur la zone d'étude pour définir le besoin en investigations complémentaires. Une phase d'investigations de terrain est prévue suite à l'analyse des données existantes et au traitement des éléments topographiques afin de s'approprier le site d'étude, confirmer les besoins complémentaires en topographie et de rencontrer les élus et les riverains pour mieux appréhender les problématiques locales.

- **phase 1.2 : diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux crues hivernales**

- a. analyse hydrologique et hydraulique

L'objectif est de créer un modèle hydraulique permettant d'avoir une connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant (propagation des crues, zones de rétention, verrous hydraulique ...) et une connaissance de l'emprise des zones inondables pour les différentes occurrences de crues modélisées.

- b. caractérisation de la vulnérabilité du territoire aux inondations

Le prestataire devra croiser les enjeux avec les aléas modélisés afin de connaître les enjeux exposés au risque inondation pour les différentes occurrences de crues. Il s'agira également de proposer une évaluation globale de la vulnérabilité du territoire pour les différentes occurrences de crues et de proposer une hiérarchisation des secteurs en fonction de leur vulnérabilité. La base de données de recensement des enjeux créée dans ce cadre devra être conforme aux exigences du cahier des charges PAPI 3 2021 et de l'analyse multicritères afin de pouvoir être réutiliser au moment de l'étude socio-économique des schémas d'aménagement retenus.

- **phase 1.3 : diagnostic du fonctionnement des cours d'eau et milieux humides du bassin versant de la Moder**

Le diagnostic du fonctionnement des cours d'eau et des milieux humides a pour objectifs de dresser un bilan de l'état de fonctionnement des cours d'eau et des milieux humides du bassin versant, d'identifier les origines des dysfonctionnements et de proposer des pistes d'amélioration du fonctionnement des cours d'eau et milieux humides en faisant un focus sur les actions participant à la régulation des inondations. Les éléments produits dans le cadre de ce diagnostic permettront de définir des actions à mettre en œuvre dans un double objectif de restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et prévention des inondations.

PHASE 2 : ELABORATION D'UN SCHEMA DE GESTION INTEGRE DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MODER

→ *Cette phase aura pour objectif de définir la stratégie de gestion du risque pertinente au regard du diagnostic réalisé et de valider un scénario d'aménagement qui sera étudié jusqu'au stade esquisse.*

- **Phase 2.1 : définition de la stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque inondation**

Suite au diagnostic de la vulnérabilité du territoire au risque inondation et de la potentialité des milieux aquatiques à constituer des zones de stockage ou de ralentissement des écoulements, le prestataire devra permettre aux élus locaux de déterminer la **stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque inondation** qu'ils souhaitent mettre en place à l'échelle du bassin versant de la Moder afin de réduire les conséquences dommageables des crues hivernales. Il est prévu un temps de concertation avec les parties prenantes afin d'aboutir à une stratégie partagée par tous.

- **Phase 2.2 : construction des schémas d'aménagements**

- a. étude des opportunités de protection d'enjeux = identification des actions possibles

Une fois la stratégie définie, le prestataire devra identifier les actions permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations. Les actions mixtes ayant un **double objectif de restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et de prévention des inondations** seront étudiées en priorité. Les propositions d'actions devront permettre de répondre aux objectifs fixés par la stratégie et pourront agir à la fois sur l'aléa et sur les enjeux exposés. Les actions proposées doivent **s'intégrer dans une démarche globale et cohérente à l'échelle d'un bassin versant**, et qui permettent de répondre aux objectifs de la stratégie. L'objectif étant d'apporter des solutions durables afin de réduire efficacement l'exposition des enjeux tout en améliorant l'état écologique des masses d'eau et en contribuant à la non-dégradation des paysages existants.

- b. Propositions de scénarii d'aménagement permettant de répondre à la stratégie

Le prestataire devra proposer 5 schémas d'aménagements qui permettent de répondre aux enjeux prioritaires fixés par la stratégie de bassin versant. Ces schémas d'aménagements seront construits à partir des actions retenues lors de la phase précédente et seront soumis à une phase de concertation qui devra permettre de retenir 3 schémas d'aménagement qui seront modélisés dans la phase suivante de l'étude et étudiés jusqu'au stade esquisse.

CONSTRUCTION DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENTS (CCTP - Phase 2.3)

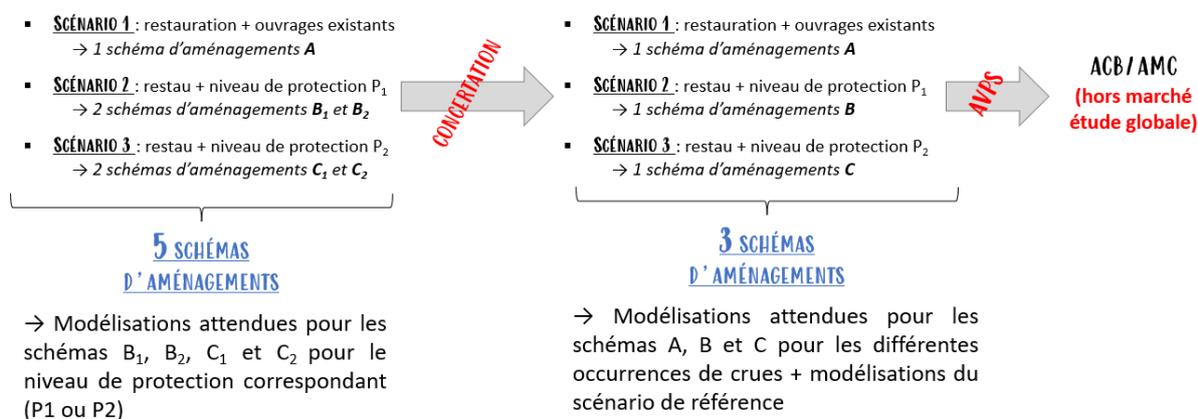


Figure 1 : illustrations des attentes du maître d'ouvrage concernant la construction et les modélisations des schémas d'aménagement

La pertinence socio-économique ainsi qu'environnementale de ces scénarii sera ensuite évaluée (action A1-2 et A1-3) afin d'apporter les éléments d'aide à la décision pour la concertation et le choix du scénario qui sera mis en œuvre dans le PAPI complet.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total pour la réalisation de l'étude globale est estimé à **600 000€ HT**. Ce montant comprend le marché de l'étude globale (500 000€ HT) et les prestations topographiques complémentaires nécessaires à la réalisation du modèle hydraulique (100 000€ HT).

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	600 000 €	50% Etat 20% AERM 10% FEDER	120 000 €	2023-2025

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Rapports et diagnostics produits
- Possibilité de réutilisation des données produites dans d'autres études
- Valorisation/diffusion des données produites dans le cadre de cette étude
- Choix d'une stratégie et d'un scénario d'aménagement pour la mise en œuvre du PAPI complet

ACTION A1-2 :

REALISATION D'UNE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF : anticiper et réduire les impacts du PAPI sur l'environnement

L'analyse environnementale a pour but de s'assurer que les enjeux environnementaux existants sur le territoire et protégés par le code de l'environnement ont été identifiés et de faciliter leur prise en compte dans la stratégie et le programme d'actions du futur PAPI complet de la Moder. En effet, les milieux naturels constituent des atouts pour la gestion équilibrée et intégrée du risque inondation et ils jouent un rôle primordial dans la régulation des crues. Pour autant, la gestion opérationnelle des crues peut s'avérer (dans certaines configurations) délétère sur ces écosystèmes, entraînant une dégradation des milieux aquatiques et humides associés. Une réflexion à l'échelle du bassin versant sera engagée pour en limiter les impacts.

L'objectif de cette analyse environnementale est de permettre de justifier de la prise en compte de la séquence « éviter-réduire-compenser » dans l'élaboration du projet de PAPI. Celle-ci n'a pas valeur réglementaire et ne vient pas se substituer aux futures analyses environnementales qui seront à produire dans le cadre des dossiers d'autorisation loi sur l'eau.

DESCRIPTION

Cette analyse environnementale sera réalisée selon le plan détaillé dans le cahier des charges PAPI 3 V2021 et comprendra :

- un état des lieux du territoire sous l'angle des enjeux naturels et des paysages ;
- une évaluation des conséquences potentielles des travaux et aménagements et plus spécifiquement des 2 scénarios d'aménagement identifiés par l'étude globale sur l'environnement
- une justification des travaux et aménagements et plus spécifiquement des 2 scénarios d'aménagement identifiés par l'étude globale au regard de leurs conséquences potentielles résiduelles ;
- une présentation des modalités de gouvernances et de concertation ;
- une identification des procédures et du calendrier de réalisation ;

Le prestataire qui sera chargé de réaliser cette analyse environnementale se basera sur l'ensemble des documents existants et sur les éléments du diagnostic de vulnérabilité (étape 1 de l'étude globale).

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	10 000€	50% Etat 10% Région 20% AERM	2 000 €	2024-2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- rapport de l'analyse environnementale
- valorisation/diffusion des données produites
- réutilisation des données produites pour d'autres études

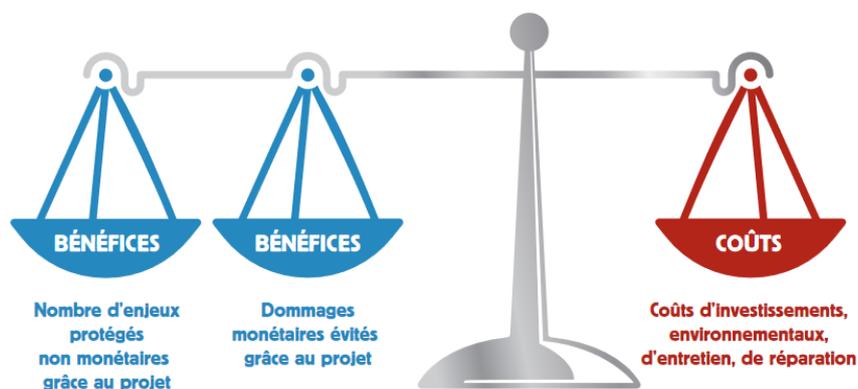
ACTION A1-3 :

ETUDE DE JUSTIFICATION SOCIO-ECONOMIQUE

OBJECTIF : aide à la décision du choix du scénario qui sera mis en œuvre dans la cadre du futur PAPI complet

L'étude globale A1-1 de définition de la stratégie permettra d'identifier plusieurs scénarii d'aménagement permettant d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie. Ces scénarii seront soumis à concertation pour définir celui qui sera retenu et mis en œuvre dans le cadre du PAPI complet de la Moder.

L'analyse socio-économique est un outil d'aide à la décision dont but est d'apprécier, sur le plan socio-économique, l'efficacité des investissements envisagés. Cela permettra d'orienter le choix du scénario le plus optimal et de le justifier ou éventuellement, d'échelonner dans le temps la réalisation des aménagements si nécessaire.



L'AMC, un outil qui repose sur la comparaison de bénéfices monétaires et non monétaires avec des coûts de différentes natures.

Pour rappel :

Analyse multicritères (AMC) : obligatoire pour les opérations structurelles > 5 M € HT

Analyse coûts-bénéfices (ACB) : obligatoire pour les opérations structurelles dont le montant est compris entre 2 et 5M€ HT

DESCRIPTION

Les opérations structurelles identifiées dans les scénarii élaborés et retenus dans le cadre de l'étude globale seront évaluées par une ACB ou AMC dès lors que le montant des travaux dépasse 2M€ ;

L'ACB/AMC sera réalisée conformément à la méthode nationale et aux outils mis à disposition dans les annexes techniques.

Cette étude comprendra un volet agricole spécifique permettant d'évaluer l'impact des aménagements sur les activités agricoles (surfaces impactées, types de cultures, ...)

Une attention particulière sera donnée aux rendus de l'analyse qui serviront de supports lors des phases de concertation des acteurs et de consultation du public.

PLAN DE FINANCEMENT

La réalisation de l'analyse sera confiée à un prestataire externe qualifié, sous maîtrise d'ouvrage du SDEA.

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	65 000 €	50% Etat 10% Région 20% AERM	13 000 €	2024

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



ces analyses permettent notamment d'évaluer l'impact des aménagements sur l'environnement.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Rapport de l'analyse socio-économique
- Valorisation/diffusion des résultats de l'étude

VOLET B : Amélioration de la conscience du risque inondation

ACTION A1-4 : DEFINITION ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION
TERRITORIALE

ACTION A1-5 : DEFINITION ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU
PUBLIC

ACTION A1-6 : OPERATIONS DE SENSIBILISATION / COMMUNICATION
POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

ACTION A1-7 : TRANSMISSION DES INFORMATIONS AUX MAIRES (TIM)

ACTION A1-4 :

DEFINITION ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION TERRITORIALE

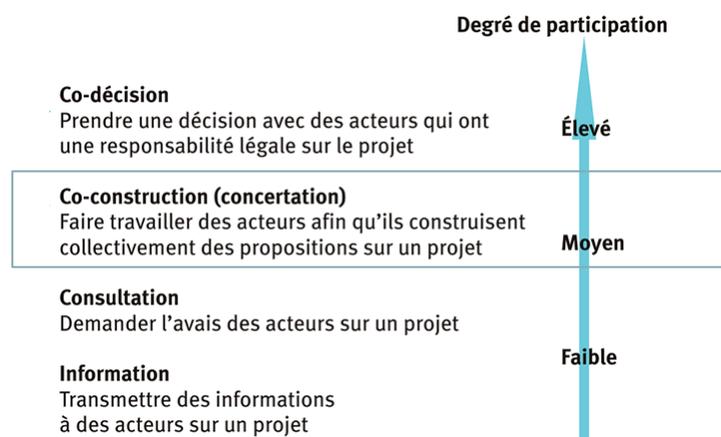
OBJECTIF : développer une vision partagée sur le territoire

Pour que le projet de PAPI puisse se réaliser, il doit être partagé par tous. Une mobilisation et un dialogue entre tous les acteurs du territoire sont essentiels pour la mise en œuvre d'un projet global de prévention et de protection contre les inondations.

Une co-construction du PAPI par toutes les parties prenantes est essentielle à la réussite du projet.

Cette action aura ainsi pour objectifs :

- D'instaurer un climat de confiance et d'échanges entre les acteurs ;
- De mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées ;
- D'identifier les points de vue et problématiques de chacun ;
- De favoriser une meilleure écoute, compréhension et interconnaissances des parties prenantes ;
- Co-construire la stratégie du PAPI



DESCRIPTION

La concertation territoriale sera réalisée au niveau de la CLE du SAGE Moder. En effet, la commission locale de l'eau est un organe de concertation privilégié de par sa composition en 3 collèges regroupant les élus, les services de l'Etat et les usagers.

Les acteurs du territoire seront concertés à minima pour le choix de la stratégie de gestion du risque inondation sur le bassin versant et sur le choix du scénario qui sera mis en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €	- €	- €	2022-2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

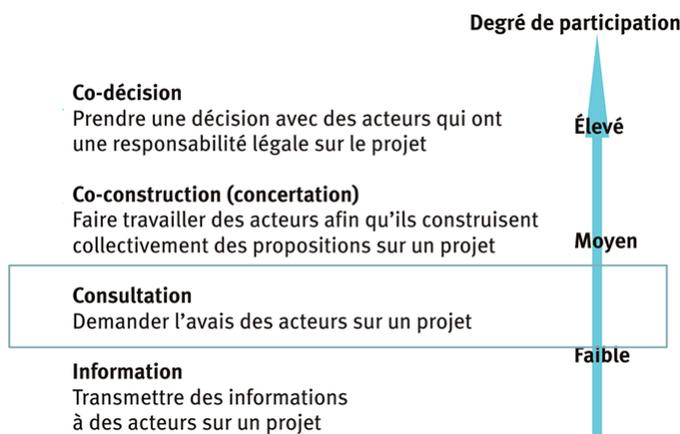
- Nombre de réunions de concertation organisées
- Nombre d'avis récoltés
- Prise en compte des avis dans la définition de la stratégie et le choix du scénario d'aménagement choisi

ACTION A1-5:

DEFINITION ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

OBJECTIF : associer la population à la démarche PAPI

L'objectif visé par ce type de démarche est de faire participer la population à la réflexion sur la manière de gérer les inondations sur le bassin versant de la Moder.



La prise en compte des avis qui ressortiront de cette consultation est primordiale. Un soin particulier sera donc donné à la définition de la méthode afin de faciliter la prise en compte des résultats de cette démarche :

- Panel d'habitants convié aux réunions du groupe de travail
- Implication des élus locaux et associations locales
- Réunions publiques et ateliers
- questionnaires à remplir sur PC ou téléphones portable
- Questionnaire en ligne sur le contenu du programme d'actions
- ...

DESCRIPTION

Un groupe de travail sera créé en lien avec le SAGE pour définir et organiser la consultation du public. Ce groupe aura en charge la définition de cette stratégie pour le PAPI Moder.

Le groupe de travail pourra se baser sur le travail de benchmark des outils de consultation réalisé en 2018 dans le cadre d'un stage ainsi que sur les démarches mises en place par d'autres PAPI (PAPI III Ried Centre Alsace). Il pourra également faire appel à une association ou tout autre structure compétente pour l'aider dans la définition de sa stratégie et dans sa mise en œuvre.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	5 000 €	50% Etat 10% Région 20% AERM	1 000 €	2022 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de réunions organisées et nombre d'avis récoltés
- Prise en compte des avis
- Participation du public sur l'ensemble du périmètre du PAPI

ACTION A1-6 :

OPERATIONS DE SENSIBILISATION / COMMUNICATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

- ACTION A1-61** définir et mettre en œuvre une stratégie de communication à destination du grand public
- ACTION A1-62** réflexion pour la définition d'une stratégie de communication à destination des scolaires
- ACTION A1-63** organisation de groupes de travail thématiques
- ACTION A1-64** PPRi : communication sur le rôle des maires
- ACTION A1-65** émergence et entretien de la culture du risque par la mise en place de repères de crues

OBJECTIF : améliorer la conscience du risque

La sensibilisation au risque est un levier d'action majeur de la stratégie de gestion du risque inondation. Une population ayant conscience du risque auquel elle est exposée et sachant réagir en cas de crise est une population plus résiliente.

Chaque public ayant ses spécificités, les messages et moyens de diffusion seront adaptés à la cible visée tel que détaillé dans les sous-fiches actions A1-61 à A1-65.

PLAN DE FINANCEMENT - Actions A1- 61 à A1- 65

Le montant correspond aux dépenses prévisionnelles pour l'ensemble des actions de sensibilisation prévues.

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	50 000 €	50% Etat 10% Région	20 000 €	2022 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



ACTION A1-61: définir et mettre en œuvre une stratégie de communication à destination du grand public

OBJECTIF : susciter l'intérêt des populations et les impliquer dans la gestion des inondations

Il convient de communiquer sur les risques afin de faire émerger et d'entretenir la mémoire du risque d'inondation, mais aussi d'expliquer le fonctionnement des rivières et la genèse des crues et leur rôle. La volonté est d'inscrire dans le temps, au-delà de la durée d'un PAPI, une résilience des populations au travers d'un vrai changement de comportement avant/pendant/après la crue.

DESCRIPTION

Le SDEA est actuellement en train de mener une étude de définition de sa stratégie de communication à destination du grand public (rendu prévu courant 1^{er} trimestre 2022). La stratégie de communication portera sur la compréhension du fonctionnement naturel des cours d'eau, le rôle des crues et la gestion du risque associé. L'idée étant de reconnecter les habitants avec la place des rivières dans le paysage et de susciter leur intérêt pour cette thématique afin de promouvoir les réflexes à adopter en cas d'inondation et d'inciter des modifications comportementales.

La stratégie identifiera les plans de communication qu'il serait pertinent de mettre en œuvre. Une étude sera lancée en 2022 pour détailler les actions, supports et canaux de diffusion qui pourront être déployés pour délivrer les bons messages aux bonnes personnes aux bons endroits et aux bons moments.

Il s'agira donc de mettre en œuvre ces plans de communication dans le cadre du PEP de la Moder et du futur PAPI complet. Il pourra notamment s'agir de création de supports de communication, d'organisation ou de participation à des événements.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Mise en œuvre des plans de communication identifiés par l'étude
- Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées

ACTION A1-62: réflexion pour la définition d'une stratégie de communication à destination du jeune public

OBJECTIF : apporter la connaissance et faire prendre conscience

Le jeune public représente une cible pertinente pour accroître la résilience du territoire sur le long terme. L'objectif est de donner le plus tôt possible les bons réflexes en matière de réaction face à une crue et de sensibiliser au rôle et au fonctionnement des cours d'eau.

DESCRIPTION

Il s'agira dans un premier temps de se rapprocher des organismes ayant l'expérience d'actions de sensibilisation à destination du jeune public afin d'identifier les partenariats possibles et de proposer de développer la sensibilisation autour de la thématique « cours d'eau – inondation ».

Il s'agira de s'appuyer au maximum sur les dynamiques existantes tant au niveau national que local.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Identification et prise de contact avec les partenaires sur le territoire du PAPI
- Identification d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet

ACTION A1-63 : organisation de groupes de travail thématiques

OBJECTIF : mobiliser les acteurs du territoire autour de la gestion des inondations

Il s'agit de faire réfléchir les acteurs du territoire autour de thématiques en lien avec la gestion du risque inondation afin de créer une dynamique d'échange et de recherche de solutions partagées permettant de réduire la sensibilité du territoire au risque inondation tout en conciliant les usages existants.

DESCRIPTION

A minima, les groupes de travail suivants seront constitués :

- GT urbanisme et risque inondation : vers une meilleure intégration du risque inondation dans l'urbanisme et dans l'aménagement du territoire
- GT agriculture et risque inondation : vers une agriculture qui contribue à la protection contre les inondations

Ces groupes de travail seront organisés en lien avec le SAGE Moder pour une communication globale autour de la gestion de la ressource en eau au niveau du bassin versant. L'animateur PAPI s'appuiera sur les partenariats existants notamment avec la chambre d'agriculture et l'ATIP/ADEUS pour l'élaboration et l'animation de ces groupes de travail.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de groupes de travail organisés
- Nombre et « variété » des participants
- Communication autour des réflexions menées dans les groupes de travail
- Proposition d'actions à mettre en œuvre

ACTION A1-64 : PPRi : communication sur le rôle des maires

OBJECTIF : sensibiliser les élus aux obligations liées à l'approbation du PPRi de la Moder

Les élus locaux constituent un échelon d'action primordiale entre les politiques publiques définies au niveau national et leur mise en œuvre opérationnelle. Leurs prérogatives en matière de gestion des inondations sont nombreuses et essentielles notamment pour les communes dotées d'un plan de prévention du risque inondation (PPRi).

L'approbation du PPRi de la Moder le 08/04/2021 entraîne diverses obligations prévues par la loi, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité de la commune :

- Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) dans un délai de 2 ans à compter de l'approbation du PPRi. Dans le cas où un PCS existe déjà, il doit être révisé pour intégrer le PPRi dans un délai de 5 ans.
- Information des citoyens.
- Pose de repères de crues.

DESCRIPTION

Il s'agira de se rapprocher des élus afin de :

- 1 – communiquer auprès des élus sur les obligations des communes suite à l'approbation du PPRi de la Moder ;
- 2 – recenser les éventuelles attentes et besoins en formation (réalisation PCS, gestion de crise, information du public, responsabilité, ...) ;
- 3 – proposer un programme de formations qui pourra être mutualisé à l'échelle des autres PAPI portés par le SDEA. Les formations proposées s'appuieront sur les partenariats existants.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- nombre d'élus sensibilisés par rapport au nombre de communes concernées par le PPRi
- mise en œuvre des obligations liées à l'approbation du PPRi

ACTION A1-65 : émergence et entretien de la culture du risque par la mise en place de repères de crues

OBJECTIF : entretenir la mémoire du risque

Puisque les crues exceptionnelles ont une probabilité d'occurrence assez faible, les riverains ont tendance à oublier que les inondations peuvent se reproduire. De plus, les populations sont de plus en plus mobiles et certains riverains n'ont aucune connaissance des crues historiques survenues à proximité de leur lieu de vie. En perdant la mémoire des événements passés, ils perdent aussi la mémoire du risque et deviennent moins vigilants et moins résilients.

Afin d'assurer l'émergence et l'entretien de la culture du risque inondation, l'action devra répondre à ces trois objectifs :

- Générer une connaissance géo historique globale des événements passés ;
- Mettre en place des repères de crue ;
- Prévoir un lever des laisses de crues pour les événements à venir ;
- Enrichir la base de données nationale des repères de crues.

La pose de repères de crue est une obligation dans les communes exposées au risque d'inondation disposant d'un PPRI approuvé, conformément à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels.

Le travail de recherche des informations sur les crues passées permet de sensibiliser et d'impliquer les élus locaux et la population dans la démarche. Il est important que la structure porteuse du PAPI ne se substitue pas aux élus mais les accompagne dans cette démarche.

DESCRIPTION

Les repères de crues matérialisent la hauteur d'eau atteinte lors d'une inondation à un endroit et une date donnée. La pose de repères de crue nécessite une connaissance des hauteurs d'eau atteintes lors d'une crue. En absence de lever de laisses de crue, un travail de recherche dans les archives photographiques et de presse est nécessaire. Ce travail sera réalisé pour les crues passées. Pour les inondations futures, un lever des laisses de crue sera « systématiquement » réalisé.

Phase 1 : recensement des données sur les crues historiques et identification des potentiels sites d'implantation de repères de crues

Cette première phase permet de localiser précisément la hauteur d'eau atteinte sur un endroit donné lors d'une crue historique. Elle s'accompagne d'une recherche d'archives photographiques auprès des communes et des populations et d'archives de presse. Ce recensement est une étape préalable et nécessaire à la pose de repères de crues.

Lors de cette 1^{ère} phase, un inventaire des repères de crue existants sera réalisé et les sites potentiels d'implantation de nouveaux repères de crues seront identifiés (sur la base des données collectées).

Phase 2 : identification des potentiels sites d'implantation de repères pour la Q100 PPRI

La matérialisation des hauteurs d'eau potentiellement atteintes par une crue centennale de la Moder permettrait aux élus et à la population de visualiser et de prendre conscience de l'impact d'une crue centennale sur le territoire.

Les hauteurs d'eau de la crue centennale du PPRi étant théoriques, celles-ci ne pourraient pas être matérialisées de la même façon que les crues historiques. Les hauteurs potentielles pourraient, par exemple, être matérialisées par des repères de crues d'une couleur différente.

Phase 3 : Mise en place de repères de crue

Les repères de crues seront matérialisés par des macarons normalisés (cf. image ci-dessous). Ils seront visibles depuis la voie publique et leur implantation se fera prioritairement dans les espaces publics régulièrement fréquentés par la population.

Les repères de crues seront mis en place et entretenus par le SDEA. Ils seront intégrés dans la base de données nationale des repères de crues et la Base de Données Historique des Inondations (BDHI). Afin d'atteindre l'objectif de sensibilisation et d'entretien de la culture du risque auprès de la population, la pose de repères de crues pourra être suivie d'inaugurations et pourra être accompagnée d'un support de communication (type panneau explicatif) si cela est jugé pertinent.



Phase 4 : lever de laisses de crues pour les événements à venir

La pose de repères de crues pour les crues historiques est importante pour entretenir la mémoire des événements passés. En parallèle, un travail de lever systématique des laisses de crues pour les événements à venir sera réalisé afin poursuivre le travail de connaissance des événements ayant lieu sur le territoire.

Les levers seront réalisés par un géomètre et pourront faire l'objet de pose de repères de crues si cela est jugé pertinent.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Résultats de l'étude de recherche historique ;
- communication autour des repères de crues
- Nombre de repères posés
- Nombre de repères intégrés dans la BDHI

ACTION A1-7 :

TRANSMISSION DES INFORMATIONS AUX MAIRES (TIM)

OBJECTIF

informer les maires sur l'exposition aux risques majeurs de leur commune, et sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets

DESCRIPTION

Les services de l'Etat font parvenir aux communes les éléments dont ils disposent concernant l'exposition aux risques majeurs dont :

- des informations spécifiques relatives aux risques figurant dans le PPR pour ce qui concerne le territoire de chaque commune ;
- la cartographie existante des zones exposées ;
- la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

A partir des éléments transmis le maire sera en capacité de réaliser l'information préventive sur son territoire et notamment son DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
Etat	€	100% Etat	0 - €	2022 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

AXE 2

AMELIORER LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION A2-1 : ETUDE DE BENCHMARK POUR IDENTIFIER ET VALORISER
LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE PREVISION DES
CRUES EXISTANTS

ACTION A2-2 : CONCERTATION/REFLEXION EN LIEN AVEC LE SPC SUR
LES BESOINS EN METROLOGIE DU BASSIN VERSANT

ACTION A2-3 : REFLEXION POUR L'OPTIMISATION DE LA SURVEILLANCE
DES OUVRAGES SITUES SUR LE PERIMETRE DU PEP
MODER

ACTION A2-1 :

ETUDE DE BENCHMARK POUR IDENTIFIER ET VALORISER LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE PREVISION DES CRUES EXISTANTS

OBJECTIF : améliorer la prévision des crues

Les systèmes de vigilance et d'avertissement des crues sont mal connus des élus, pourtant premiers destinataires de ces outils qui s'avèrent essentiels notamment pour la surveillance des cours d'eau non couverts par Vigicrues.

L'objectif de cette action est de faire connaître les méthodes et outils de prévision existants aux communes concernées par le risque d'inondation pour leur permettre de se tenir informées de l'état des cours d'eau de leur territoire et d'anticiper d'éventuelles situations de crise.

Pour cela, un diagnostic de l'utilisation des outils de surveillance sera réalisé. Il s'agira ensuite d'apporter, aux élus et techniciens amenés à participer à l'information préventive et à être acteur en situation de crise et de post crise, une connaissance exhaustive des outils de surveillance des crues existants et disponibles sur leur territoire et de communiquer sur le rôle de ces dispositifs.

DESCRIPTION

Dans un 1^{er} temps, une phase d'échange avec les élus (sous forme d'entretien ou de questionnaire) sera prévue afin d'identifier les outils de surveillance utilisés au niveau du bassin versant et d'avoir un retour d'expérience sur ces outils.

Il s'agira également de réaliser un benchmark des dispositifs/outils de surveillance de crues existants et de les comparer en mettant en avant les avantages et inconvénients de chaque outil (facilité d'utilisation, précision de la donnée, coût, ...). Le rendu devra être visuel et facile d'accès et pourra prendre la forme d'un tableau comparatif afin d'être valorisé auprès des élus du périmètre PEP.

Cette action sera réalisée dans le cadre d'un stage mutualisé avec les autres PAPI portés par le SDEA.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est estimé à 3600€ (coût d'un stagiaire de 6 mois). Ce coût est intégré aux coûts d'animation du PEP de la Moder (Action A0-1).

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €		- €	2023

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Rendu d'un benchmark pédagogique
- Diffusion du benchmark aux élus du territoire
- Nombre de communes ayant un outil de surveillance des crues

ACTION A2-2 :

CONCERTATION/REFLEXION EN LIEN AVEC LE SPC SUR LES BESOINS EN METROLOGIE DU BASSIN VERSANT

OBJECTIF : améliorer la prévision des crues

La surveillance des crues passe par un réseau de stations de mesure hydrologiques dont les données sont traitées par le service de prévision des crues (SPC) de la DREAL.

L'objectif est d'échanger avec le SPC sur les éventuels besoins de mise en place d'appareils de suivi/mesure afin de compléter le réseau existant actuellement composé de 4 stations sur le bassin versant de la Moder :

- Drusenheim (Moder)
- Schweighouse sur Moder [aval] (Moder)
- Obermodern-Zutzendorf (Moder)
- Gundershoffen (Falkensteinbach)

DESCRIPTION

Cette action prendra la forme de réunions d'échange avec le service de prévision des crues pour faire le point sur le maillage existant, sur les évolutions prévues (suppression ou ajout de station), et sur les besoins éventuels qui permettraient d'améliorer la prévision des crues sur le bassin versant.

Les besoins potentiels feront l'objet d'une fiche action dans le cadre du futur PAPI complet de la Moder.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €		- €	2022

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Réalisation de réunions avec le SPC
- Conclusion sur les besoins sur le périmètre du PAPI
- Prise en compte des besoins dans le PAPI complet

ACTION A2-3 :

REFLEXION POUR L'OPTIMISATION DE LA SURVEILLANCE DES OUVRAGES SITUES SUR LE PERIMETRE DU PEP MODER

OBJECTIF : améliorer la surveillance des ouvrages de protection

En période de risque inondation, la surveillance des ouvrages de protection est nécessaire afin de :

- Savoir s'ils fonctionnent correctement ;
- Connaître leur niveau de remplissage ;
- Prévenir les élus locaux pour mettre en place une gestion de crise adaptée en cas de risque de surverse ou de défaillance.

Toutefois, la connaissance et la surveillance des ouvrages n'est pas homogène sur le bassin versant et ne permet pas une surveillance optimale des crues pouvant être à l'origine d'un retard dans le déclenchement d'actions de gestion de crise.

Cette action sera alimentée par les résultats des EDD en cours et à venir et de l'étude globale (action A1-1).

DESCRIPTION

Une réflexion sur les méthodes envisageables pour améliorer la surveillance des ouvrages lors d'une inondation (opportunité de mise en place d'un réseau de mesure automatisé et d'échelles limnimétriques, création d'un réseau sentinelle, ...) sera menée avec les différents gestionnaires des ouvrages (SDEA, CAH) et autres partenaires (SCOH).

Cette réflexion prendra la forme d'un groupe de travail dont l'objectif sera d'aboutir à des propositions visant à optimiser la surveillance de ouvrages. Les propositions retenues seront mises en œuvre lors du futur PAPI complet.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €		- €	2022-2025

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Organisation d'un groupe de travail

AXE 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE

- ACTION A3-1 : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCS ET
DIFFUSION DU KIT PCS
- ACTION A3-2 : ETUDE DE BENCHMARK DES SYSTEMES D'ALERTE A LA
POPULATION EN CAS DE RISQUE INONDATION

ACTION A3-1 :

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCS ET DIFFUSION DU KIT PCS

OBJECTIF : améliorer l'alerte et la gestion de crise

Prévoir les crues ne suffit pas : étant donné l'incertitude qui accompagnera toujours les prévisions hydrologiques et météorologiques, le défi principal est celui de mettre en place une véritable gestion du risque. C'est là toute la difficulté de la gestion de crise qui nécessite d'être efficace tout en n'étant qu'exceptionnellement déployée.

Dans les communes dotées d'un PPRi approuvé, les plans communaux de sauvegarde (PCS) doivent être élaborés (décret n°2005-1156 du 13/09/05). Leur élaboration est recommandée également dans les autres communes exposées au risque inondation.

Outil fondamental de la gestion de crise à l'échelon communal, le PCS contribue à l'information préventive et détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes. Ce dispositif fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit les mesures d'accompagnement et de soutien à la population ainsi que les modalités d'évacuation.

Certaines communes du bassin versant ont fait part d'une méconnaissance et/ou d'un non-usage de l'outil PCS. Certains PCS sont obsolètes et nécessitent d'être mis à jour suite à l'approbation du PPRi de la Moder.

L'objectif visé par cette action est de sensibiliser et d'acculturer les élus à l'outil Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agira de communiquer autour de l'intérêt de la mise en œuvre des PCS sur l'ensemble des communes du périmètre du PEP. Cette action concernera uniquement l'aspect inondation de ces documents.

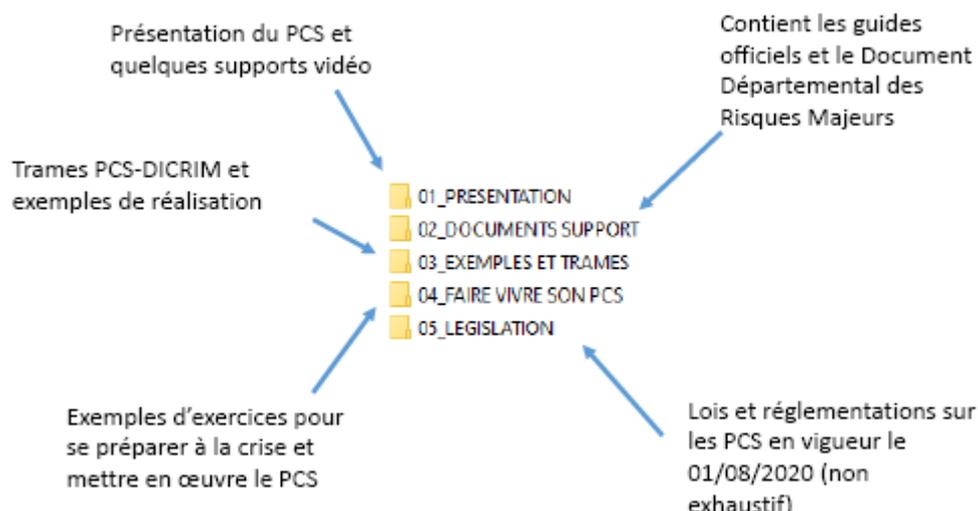
DESCRIPTION

Il s'agira dans un premier temps de réaliser un état des lieux des démarches PCS (en cours, terminées, anciennes, non réalisées) pour les communes du bassin versant avec le soutien des services de gestion de crise de la Préfecture.

Cet état des lieux permettra d'axer prioritairement la communication vers les communes couvertes par un PPRi et ne disposant pas de PCS et vers celles concernées par des systèmes d'endiguement.

A partir de cet état des lieux, une phase de communication sera menée auprès des communes sur l'importance du PCS comme outil d'aide à la décision, d'organisation des moyens logistiques et techniques pour mieux anticiper et faire face à la crise. Il s'agira également de rappeler le rôle du maire en tant que responsable de la sécurité publique de ses administrés et d'insister sur l'importance de leur implication dans la démarche pour rendre le document le plus opérationnel possible.

En support de la communication qui sera menée, le « kit PCS » réalisé dans le cadre des PAPI portés par le SDEA sera diffusé sur tout le périmètre du PEP Moder. Ce kit comprend :



PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €		- €	2022 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Diffusion du Kit PCS aux communes du PEP
- Nombre de PCS actualisés et réalisés

ACTION A3-2 :

ETUDE DE BENCHMARK DES SYSTEMES D'ALERTE A LA POPULATION EN CAS DE RISQUE INONDATION

OBJECTIF : améliorer l'alerte et la gestion de crise

En cas de survenue d'une inondation, l'alerte de la population est une étape cruciale pour la réussite de la gestion de crise. Prévenir et alerter la population de manière rapide et efficace constitue un levier majeur au bon déroulement de la gestion de crise et à un retour à la normale rapide permettant ainsi de réduire les dommages potentiels aux personnes et aux biens.

L'objectif de cette action est de faire connaître, aux communes soumises au risque inondation, les systèmes d'alerte à la population existants en mettant en avant leurs avantages et inconvénients.

DESCRIPTION

Dans un 1^{er} temps, un recensement des outils et solutions commerciales déjà mises en œuvre sur le territoire et un retour d'expérience sur leur utilisation sera réalisé.

Ensuite, il s'agira de réaliser un benchmark des systèmes d'alerte à la population existants et de les comparer en mettant en avant les avantages et inconvénients de chaque outil (facilité d'utilisation, précision de la donnée, coût, ...). Le rendu devra être visuel et facile d'accès et pourra prendre la forme d'un tableau comparatif afin d'être valorisé auprès des élus du périmètre PEP.

Cette action sera réalisée dans le cadre d'un stage mutualisé avec les autres PAPI portés par le SDEA.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est estimé à 3600€ (coût d'un stagiaire de 6 mois). Ce coût est intégré aux coûts d'animation du PEP de la Moder (Action A0-1).

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	- €		- €	2023

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Rendu d'un benchmark pédagogique
- Diffusion du benchmark aux élus du territoire
- Nombre de communes ayant un outil d'aide à la gestion de crise

AXE 4

PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION A4-1 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION
DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTION A4-1 :

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Cette action a pour objet de favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'urbanisme (tels que les SCOT et les agences d'urbanisme, les EPCI compétents) pour favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

Par ailleurs la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme au travers d'actions en faveur de l'infiltration à la parcelle ou la protection des zones humides participe à l'amélioration de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource et participe donc à l'atteinte du bon état des masses d'eaux du bassin versant de la Moder. Il s'agit donc d'une thématique transversale qui fera l'objet d'un groupe de travail commun entre le PAPI et le SAGE.

DESCRIPTION

▪ **Création d'un groupe de travail (action A1-63)**

Créer un espace d'échange sur les thématiques diverses telles que l'infiltration à la parcelle, zonages pluviaux, protection des zones humides, fuseaux de mobilité ou encore de prise en compte du ruissellement dans les zonages d'urbanisme. Ce groupe de travail doit notamment permettre :

- D'améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les PLU(i) et SCoT ;
- La présentation d'exemples concrets ;
- Un essai d'harmonisation et de déploiement des pratiques jugées les plus pertinentes.

▪ **Sensibilisation/formation des élus**

Le SDEA s'appuiera sur les partenariats existants avec l'ATIP et l'ADEUS pour proposer des réunions à destination des élus sur la thématique « inondation et urbanisme ».

Le PGRI et le SDAGE sont en cours de révision pour un nouveau cycle 2022-2027. Les documents d'urbanisme devront prendre en compte les orientations et certaines dispositions de ces documents. Un appui aux élus pourra être envisagé dans le cadre de cette action.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	5 000€	50% Etat	2500 €	2022 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme au travers d'action en faveur de l'infiltration à la parcelle ou la protection des zones humides participe à l'amélioration de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource et participe donc à l'atteinte du bon état des masses d'eaux du bassin versant de la Moder. Il s'agit donc d'une thématique transversale qui fera l'objet d'un groupe de travail commun entre le PAPI et le SAGE.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de réunions organisées dans le cadre du groupe de travail
- Nombre de réunions de formation/sensibilisation organisées par les partenaires
- Nombre de participants aux groupes de travail et réunions
- Diversité des sujets traités
- Amélioration de la prise en compte des inondations dans l'aménagement du territoire
- Communication vers les élus sur les nouveaux SDAGE et PGRI

AXE 5

REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION A5-1 DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET
DES BIENS AU RISQUE INONDATION

ACTION A5-1 :

DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS AU RISQUE INONDATION

OBJECTIF : réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Les habitations, les entreprises et les établissements publics en zone inondable ne sont, pour la plupart, pas équipés pour faire face aux inondations. Il faut informer ces habitants et ces acteurs des risques et leur offrir la possibilité d'améliorer le niveau de protection de leur logement, leur entreprise ou leur établissement.

L'objectif de cette action est de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des bâtiments au risque inondation qui prend en compte le type de bâtiment et l'aléa (en lien avec zonage PPRi) auquel il est soumis.

DESCRIPTION

A partir des résultats de l'étude globale qui doit caractériser les enjeux en zone inondable selon le type de bâtiment et la classe d'aléa PPRi une priorisation des secteurs et des enjeux sera réalisée. Une stratégie de réduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable pour la crue centennale du PPRi sera proposée et distinguera les logements, les entreprises et les établissements publics.

- **Définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des logements en zone inondable**

A partir des données de l'étude globale permettant de prioriser les secteurs les plus sensibles au risque inondation, une priorisation des logements sera réalisée en vue du déploiement de l'opération pieds au sec sur le bassin versant de la Moder. L'opération « pieds au sec » offre la possibilité au particulier de faire évaluer gratuitement la sensibilité de son habitation aux inondations.

- **Définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des établissements publics**

A partir des données sur les établissements publics en zone inondable (étude globale), une priorisation des enjeux sera réalisée tenant compte de l'aléa et du rôle de l'établissement dans la gestion de crise. La réalisation des diagnostics de vulnérabilité, prévus lors de la phase de PAPI complet, se basera sur la hiérarchisation définie dans le cadre de cette action.

- **Définition d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des entreprises - (stage en cours)**

Une identification et une priorisation des entreprises qui pourraient bénéficier de diagnostics de vulnérabilité sera réalisée dans le cadre du PEP. La stratégie se basera sur la méthodologie de réalisation de diagnostics définie dans le cadre d'un stage de fin d'étude sur la « mise en place d'une méthodologie pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations spécifique aux entreprises ».

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût unitaire d'un diagnostic habitation est de 600€. L'enveloppe prévue pour cette action permettra donc de réaliser une cinquantaine de diagnostics habitation. Cette action sera déployée plus largement dans le cadre du PAPI complet.

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	30 000 €	50% Etat + 20% Région	9 000 €	2023 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- stratégie de réalisation des diagnostics pour les habitations validée et intégrée au PAPI complet
- Nombre de diagnostics habitation réalisés
- stratégie de réalisation des diagnostics pour les établissements publics validée et intégrée au PAPI complet
- stratégie de réalisation des diagnostics pour les entreprises validée et intégrée au PAPI complet

AXE 6

RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION A6-1 : ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE CHAMP D'EXPANSION DE CRUES ET DE REMEANDRAGE IDENTIFIES DANS L'ETUDE GLOBALE

ACTION A6-2 : REGULARISATION REGLEMENTAIRE DU BASSIN D'UHRWILLER

ACTION A6-3 : ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'UN OUVRAGE DE RETENTION SUR LE BACHGRABEN

ACTION A6-1 :

ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE CHAMP D'EXPANSION DE CRUES ET DE REMEANDRAGE IDENTIFIES DANS L'ETUDE GLOBALE

OBJECTIFS :

- ⇒ avoir une vision détaillée des travaux à mener
- ⇒ avoir les éléments pour déposer les demandes d'autorisation

DESCRIPTION

L'étude globale doit permettre d'identifier les possibilités de ralentissement dynamique par reméandrage et par restauration de champ d'expansion de crues. Les opérations identifiées seront étudiées jusqu'au stade PRO afin de pouvoir engager des travaux dans le cadre du PAPI complet.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	50 000 €	50% Etat 20% Région 10% AERM	10 000 €	2024 - 2025

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- inscription des travaux dans le programme d'actions du PAPI complet

ACTION A6-2 :

REGULARISATION REGLEMENTAIRE DU BASSIN D'UHRWILLER

OBJECTIFS :

Déterminer le volume de stockage de l'ouvrage afin de définir s'il doit faire l'objet d'une procédure de régularisation en aménagement hydraulique. Le cas échéant il s'agira d'engager la procédure de régularisation correspondante.

DESCRIPTION

Cet ouvrage a été construit en 1992 pour lutter contre les crues éclairées à la suite de l'épisode orageux particulièrement intense de 1987 ayant entraîné une brusque montée des eaux et une inondation de la partie basse du village.

Dans un 1^{er} temps il s'agira de définir le volume de rétention du bassin. Pour cela, une campagne de levés topologiques sera programmée afin d'avoir les éléments permettant le calcul du volume.

En fonction du volume de rétention, il s'agira ou non de lancer les procédures de régularisation réglementaire du bassin de rétention en aménagement hydraulique conformément à la réglementation en vigueur.

L'étude de dangers sera réalisée conformément au Décret n° 2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations. Le plan et le contenu des études de dangers attendus seront conforme à l'arrêté du 30 septembre 2019 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

En ce qui concerne l'assistance à la constitution du dossier de demande d'autorisation de l'ouvrage, elle se basera sur la nécessité de fournir les éléments décrits dans l'article R 181-13 du Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ainsi que l'article D 181-15-1 rubrique 3.2.5.0 du Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale.

De manière générale la mission de régularisation réglementaire se déroulera en plusieurs phases :

- Phase 1 : Etude préliminaire à l'EDD
 - 1.1 : Etat des lieux de l'ouvrage et de son environnement, diagnostic hydrologique et hydraulique, présentation du fonctionnement de l'ouvrage.



- 1.2 : Investigations complémentaires
 - Phase 2 : Etude des scénarios et définition des modalités de gestion
 - Phase 3 : Rédaction de l'EDD complète
 - Phase 4 : Assistance à la constitution du dossier de demande d'autorisation
 - Phase 5 : Elaboration des avant-projets sommaires si nécessaire

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de la réalisation des levers topologiques est estimé à 15 000 €. la partie régularisation réglementaire est estimée à 40 000 €

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	55 000 €	50% Etat 20% Région	16 500 €	2023

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Détermination du volume de stockage de l'ouvrage
- Classement de l'ouvrage en aménagement hydraulique si volume le volume de stockage est supérieur à 50 000 m³.

ACTION A6-3 :

Etudes de définition des travaux pour la mise en place d'un ouvrage de rétention sur le Bachgraben

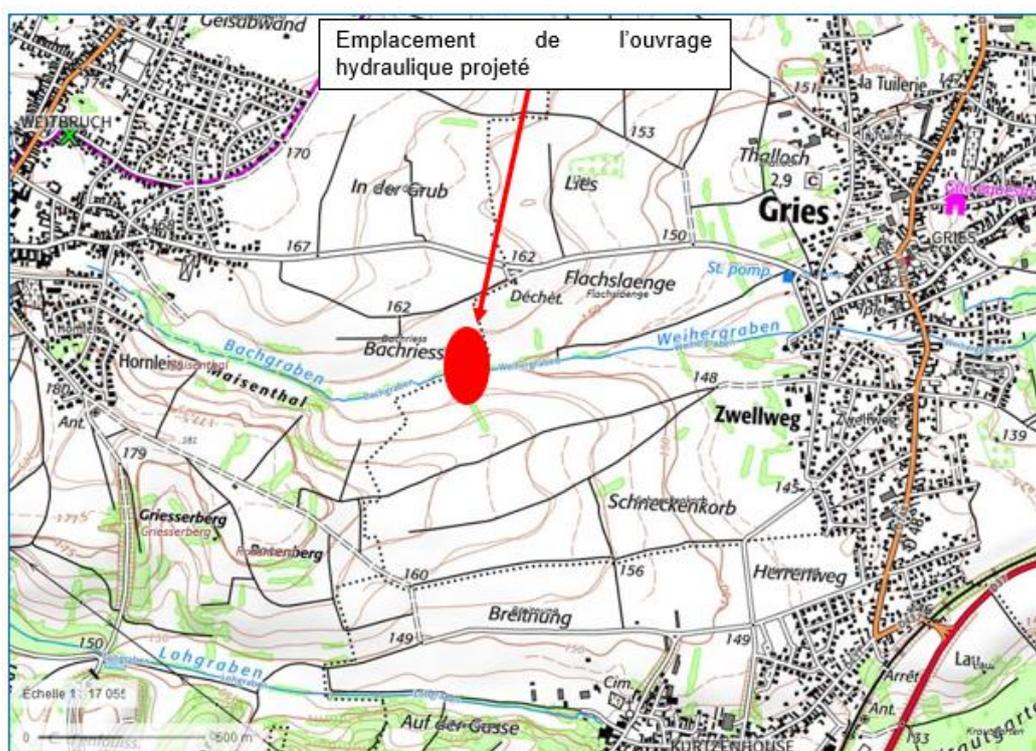
OBJECTIFS

- ⇒ Ralentir les écoulements par stockage temporaire des eaux
- ⇒ Ecrêter les débits de pointe

DESCRIPTION

Etude de conception d'un ouvrage hydraulique en remblai par un bureau d'étude agréé (AVP + PRO). Des missions annexes devront également être réalisées en parallèle : étude faune flore, topographie, géotechnique, dossiers réglementaires. Ces études s'étaleront sur 3 années. Le coût global de l'étude intègre les missions annexes. Les coûts liés au foncier n'ont pas été intégrés à cette action. Ils seront intégrés à l'action liée aux travaux qui sera inscrite au programme d'actions du PAPI complet.

Suite à l'étude diagnostique réalisée par le SDEA, l'ouvrage serait mis en place sur le Bachgraben (également appelé Weihergraben), à la limite entre les communes de Weitbruch et de Gries (Communauté de communes de la Basse Zorn).



À la suite des investigations géotechniques qui seront réalisées, cet emplacement est susceptible d'être modifié.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	100 000 €	50% Etat 20% Région	30 000 €	2025

CALENDRIER DE REALISATION

2021	2022	2023	2024	2025

LIEN AVEC LE SAGE MODER



le bassin de rétention permet un stockage des eaux chargées en polluants et une décantation ou infiltration permettant de retenir certains polluants qui auraient directement rejoint le milieu naturel en absence de bassin.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Définition au stade PRO des travaux à réaliser
- Inscription des travaux dans le programme d'actions du PAPI complet

AXE 7

GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

ACTION A7-1 : ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE POUR LE CONFORTMENT OU LA HAUSSE DU NIVEAU DE PROTECTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE ROHRWILLER

ACTION A7-2 : ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE POUR LE CONFORTMENT OU LA HAUSSE DU NIVEAU DE PROTECTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE UBERACH/NIEDERMODERN

ACTION A7-3 : REGULARISATION REGLEMENTAIRE DE LA DIGUE DE NEUHAEUSEL

ACTION A7-1 :

ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE POUR LE CONFORTMENT OU LA HAUSSE DU NIVEAU DE PROTECTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE ROHRWILLER

OBJECTIFS :

- ⇒ avoir une vision détaillée des travaux à mener
- ⇒ avoir les éléments pour déposer les demandes d'autorisation

DESCRIPTION

A l'issue de l'EDD en cours de réalisation, sous réserve que la CAH souhaite le maintien du classement de la digue de Rohrwiller, il s'agira de réaliser les études jusqu'au stade PRO permettant de déposer les demandes d'autorisation administratives nécessaires à la réalisation des travaux. Le contenu des études PRO sera conforme à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
CAH	70 000 €	50% Etat 10% Région	28 000 €	2022-2023

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- définition au stade PRO des travaux à réaliser
- inscription des travaux dans le PAPI complet

ACTION A7-2 :

ETUDES DE DEFINITION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE POUR LE CONFORTEMENT OU LA HAUSSE DU NIVEAU DE PROTECTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE UBERACH/NIEDERMODERN

OBJECTIFS :

- ⇒ avoir une vision détaillée des travaux à mener
- ⇒ avoir les éléments pour déposer les demandes d'autorisation

DESCRIPTION

A partir des résultats de l'étude de danger (EDD) à venir sur la digue d'Uberach il s'agira de réaliser les études jusqu'au stade PRO permettant de déposer les demandes d'autorisation administratives nécessaires à la réalisation des éventuels travaux à entreprendre. Le contenu des études PRO sera conforme à la réglementation en vigueur.

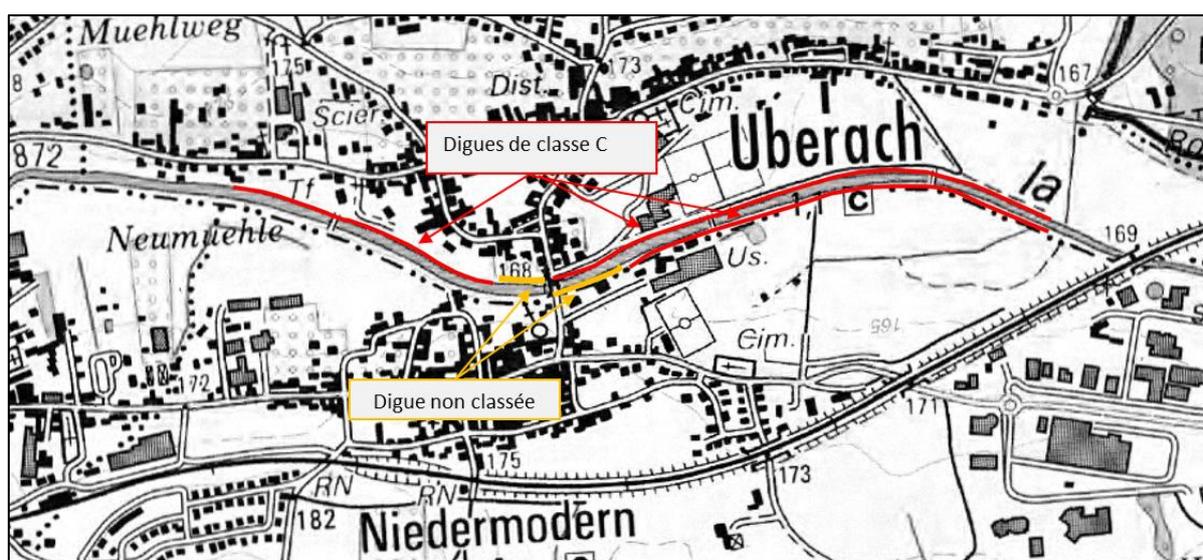


Figure 2 : localisation des digues

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	70 000 €	50% Etat 10% Région	28 000 €	2024-2025

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- définition au stade PRO des travaux à réaliser
- inscription des travaux dans le PAPI complet

- Phase 3 : Rédaction de l'EDD complète
- Phase 4 : Assistance à la constitution du dossier de demande d'autorisation
- Phase 5 : Elaboration des avant-projets sommaires si nécessaire

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage	Coût HT	financements	Part d'autofinancement	Echéance de réalisation
SDEA	40 000 €	50% Etat 10% Région	16 000 €	2022 - 2023

CALENDRIER DE REALISATION



LIEN AVEC LE SAGE MODER



INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- réalisation de l'étude de danger
- identification des travaux à réaliser
- inscription des études et travaux dans le PAPI complet
- classement de la digue en système d'endiguement